

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 novembre 2012

n° 1

page 1/1

**RAPPORTEUR :**

**OBJET : Fédération des acteurs économiques (FAE) Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du salon du mariage et de la fête "Chatel'émotion» les 10 et 11 novembre 2012**

*Mesdames, Messieurs,*

*La fédération des acteurs économiques a organisé une nouvelle édition du salon du mariage et de la fête «Chatel'émotion» les 10 et 11 novembre 2012 à la salle de l'Angelarde à Châtellerault.*

*Cet événement a permis aux commerçants concernés de proposer des défilés de mode et des animations favorisant ainsi les contacts avec la clientèle.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence d'actions de développement économique, d'intérêt communautaire

**VU** la délibération n°2 du conseil de communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la demande de la FAE en date du 15 mai 2012,

**CONSIDERANT** les frais engagés à hauteur de 22 750 pour la dixième édition de cette manifestation, désormais très attendue,

**CONSIDERANT** que l'activité de la FAE est d'intérêt local manifeste,

Le bureau ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la FAE une subvention exceptionnelle de 4 400 €, au titre de l'organisation du salon du mariage et de la fête, soit 19,3% du budget de l'opération,

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 94.1/6574/4300.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 22/11/12, n° 7744  
Publié au siège de la CAPC, le 20/11/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM